



COMITE INTERNATIONAL
POUR L'AIDE D'URGENCE
ET LE DEVELOPPEMENT

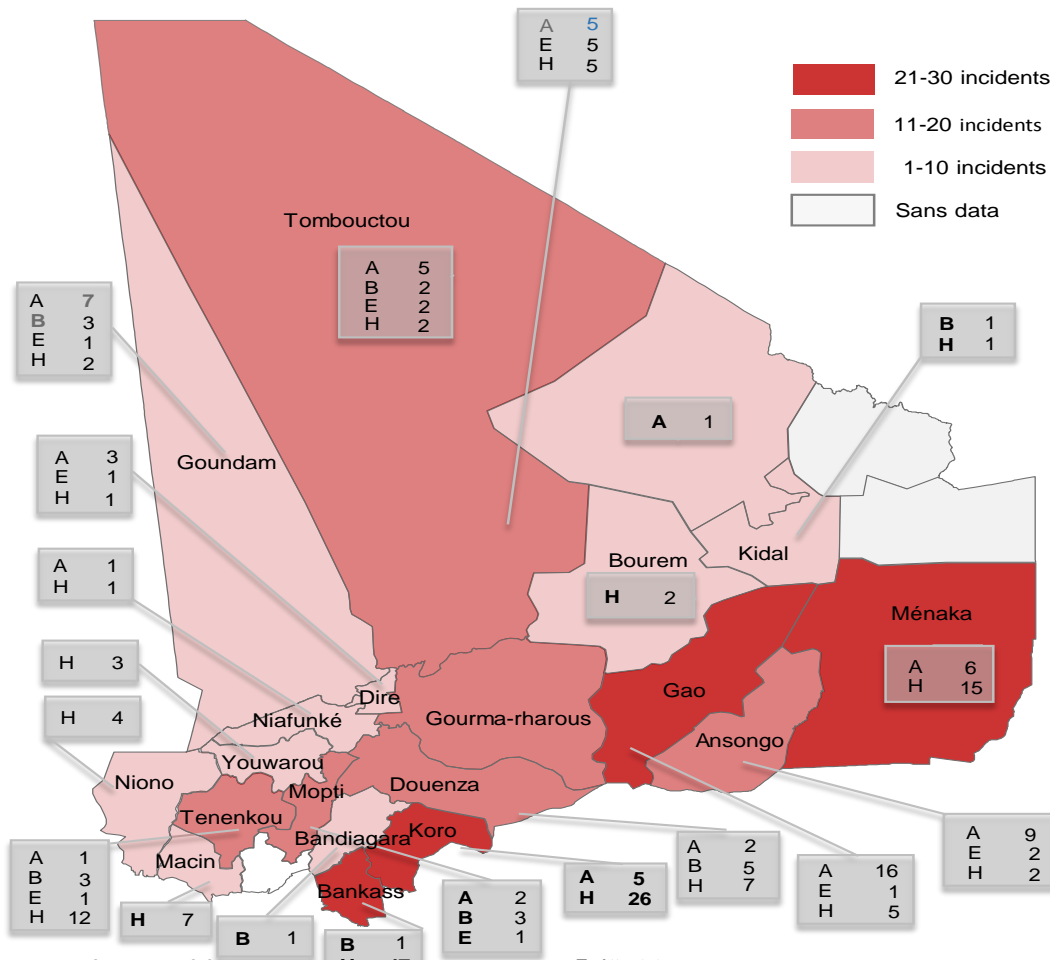


Association Malienne
pour la Survie au Sahel

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

N°04

AVRIL 2019



- A. Droit à la propriété
 - Extorsion
 - Occupation illicite des biens immobiliers
 - Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières
 - Pillage
 - Incendie volontaire
 - Taxes illégales
- B. Droit aux libertés
 - Arrestations illégales
 - Séquestrations de personnes
 - Prise d'otage
 - Enlèvement de personnes
 - Traite
 - Servitude
- D. Violence sexuelle liée au conflit commise par les Forces armées et groupes armés
 - Viol
 - Esclavage sexuel

- E. Attentat aux mœurs
 - Outrage public à la pudeur
 - Viol
- F. Mariage forcé et précoce
 - Mariage forcé
 - Mariage précoce
- H. Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique
 - Coups et blessures
 - Tortures
 - Meurtre
 - Menace
 - Assassinat
- I. Atteintes au droit des enfants
 - Attaques/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées et groupes armés
 - Enlèvements par les forces armées et groupes armés

For more information: sanogos@unhcr.org | DENA@unhcr.org

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU, MOPTI et SEGOU

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection du mois dans les régions du nord et du centre

Le contexte sécuritaire et de protection des populations civiles dans les régions couvertes par le monitoring de protection demeure alarmant au regard de la situation par région.

La Région de Tombouctou a connu une forte dégradation de la situation sécuritaire marquée par des actes de banditisme et de criminalité dans les villes (Tombouctou et Goundam) et sur les axes routiers (axes Tombouctou-Goundam et Gossi-Hombori) qui ont engendré des troubles sociaux et fragilisé la cohésion sociale.

En outre, des tensions sociales se sont soulevées dans la ville de Goundam et ont dégénéré en des actes de vandalisme, d'incendie volontaire et d'agression physique contre la communauté arabe/tamashek faisant suite à l'assassinat d'un chauffeur de transport en commun sur l'axe Goundam-Tombouctou le 11 avril 2019. En retour, cette communauté s'en est prise aux paysans travaillant dans les périmètres du lac Télé et en ont retenu plusieurs en otage. Il a fallu une intervention des leaders communautaires pour leur libération. Cette situation est le résultat de l'effritement des tissus sociaux d'une part, et du développement du banditisme dans la région d'autre part. Aussi, elle risque de prendre une autre dimension notamment si elle est mal gérée, avec la commission d'autres violations de droits humains de part et d'autre des deux communautés.

Par ailleurs, la menace terroriste est toujours présente dans certaines zones de la région. D'après les informations recueillies, les populations des communes de Séréré et Hamzakoma (Gourma-Rharous) sont intimidées (menaces, interdiction, etc.) par la présence de groupes radicaux et d'autres individus non identifiés entre Inadiatafane et Hamzakoma.

A noter aussi que des présumés radicaux sont présents dans la zone de Teberemt (localité située à 116 km au sud de Gossi) où des combats intenses les ont opposés à la force Barkhane le 2 avril 2019.

Dans le cercle de Niafunké, précisément dans la commune de Soumpi, deux hommes ont été enlevés le 23 avril par des présumés radicaux dans le village de Deybata. L'un des deux hommes a été relâché le jour suivant et l'autre deux jours après. Un autre fait marquant du mois dans la région a été celui du 18 avril 2019. Il s'agit de l'assassinat à Tombouctou-ville d'un homme par des individus armés non identifiés, qui pourrait être un acte de vengeance.

Dans les Régions de Ménaka et de Gao, on constate la recrudescence des cas d'assassinat et de meurtre commis par des présumés radicaux et les groupes armés (GATIA, CMA et MSA), surtout dans les communes de Ménaka, de Talataye (Cercle d'Ansongo) et de Gao.

La CMA dénonce des exactions contre des civils commises par le GATIA. En effet, depuis quelques jours et sous prétexte de la lutte antiterroriste, de nombreuses populations civiles de certaines localités des régions de Gao et Ménaka (notamment à N'tillit, Anchawadji et Talataye) subissent les menaces diverses et répétitives essentiellement perpétrées par des éléments circulant sous l'étendard du GATIA.

Spécifiquement à Ménaka, un officier du MSA et son neveu ont été assassinés dans la localité d'Inkinguiya à 17 km au sud de Ménaka. L'assassinat de cet officier du MSA rappelle le sort subi par celui qu'il a remplacé au poste d'Infokaritane en octobre dernier. Cet acte intervient quelques jours après l'assassinat du chef de fraction de Karsassotane, également proche du MSA, le dimanche 7 avril au marché de Ménaka non loin de la gendarmerie.

Toujours à Ménaka, une grande manifestation populaire s'est tenue le 23 avril 2019 à cause d'une pénurie d'eau, d'électricité et de connexion internet. La gestion de ces problèmes dans les meilleurs délais s'avère cruciale pour éviter d'autres soulèvements populaires, au risque que la situation ne dégénère avec des possibles violations de droits.

Dans la Région de Mopti, les attaques entre les éléments des groupes armés avec morts d'hommes continuent. Plusieurs cas d'incursions des groupes armés et des attaques ciblées ont provoqué des mouvements spontanés de population vers d'autres localités et vers les pays frontaliers.

A cela s'ajoute les dangers liés aux engins explosifs improvisés (EEI), qui rendent de plus en plus difficile l'usage des axes routiers dans les régions du centre et du nord comme en témoigne plusieurs incidents. Dans la journée

du 16 avril 2019, un véhicule de convoi militaire des Forces Armées Maliennes escortant des bus de transport public venant de Bamako a sauté sur un EEI sur l'axe Hombori-Gossi (près de la localité d'Ebanguimalan), occasionnant une perte en vie humaine d'un civil. Le 23 avril 2019, toujours sur l'axe Gossi-Hombori, un bus de la compagnie de transport « Nour » a sauté sur un EEI à une cinquantaine de kilomètre au sud de Gossi, faisant un mort et plusieurs blessés civils. Aussi, un REG (reste explosif de guerre) a été identifié à Talataye village dans le cercle d'Ansongo (Gao).

Le 11 avril 2019, le camp militaire des FAMas à Tarkint, dans le cercle de Bourem/Gao, a été visé par trois tirs d'obus qui n'ont pas atteint leurs cibles. Ils sont tombés à côté des habitations, sans toutefois faire de dégâts. Les populations se disent très inquiètes de ces tirs de roquettes devenus fréquents dans la localité, ce qui risque d'occasionner des mouvements de population.

Enfin, il faut signaler qu'au 30 avril 2019, 388 ménages rapatriés venus du camp de réfugiés de M'Bera en Mauritanie ont été monitorés, dont 368 familles réparties entre le village de Koigouma (commune de Gargando) et ses différents sites. Les 20 autres ont été identifiés à Léré (Niafunké).

Des mouvements de population ont été également rapportés dans la commune de Séréré (Gourma-Rharous), où cinq ménages de PDI ont été identifiés à Kano le 16 avril 2019. Ils seraient venus de la Région de Mopti à cause de l'insécurité. En sens inverse, des mouvements de départ de PDI et de demandeurs d'asile vers les communes de Gao et N'tillit ont été aussi rapportés.

II. Analyse des tendances des incidents par région

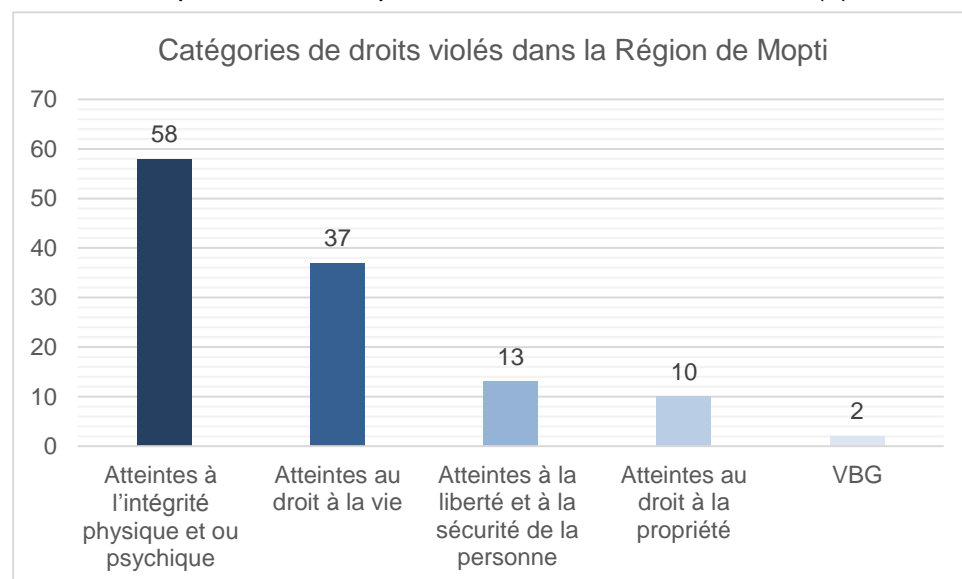
238 incidents de protection ont été rapportés par les moniteurs dans les Régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Ségou et Kidal. Ces incidents sont constitués en grande partie de cas d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (34%), d'atteintes au droit à la propriété (26%) et d'atteintes au droit à la vie (25%).

50% de ces incidents ont été rapportés dans la Région de Mopti, 19% dans la Région de Tombouctou, 15% dans la Région de Gao, 9% dans la Région de Ménaka, 4,5% dans la Région de Ségou et 2,5% dans la Région de Kidal (cf. annexe1 pour les détails).

93 autres incidents de protection ont été rapportés par les moniteurs au travers les rapports flash pendant le mois et qui ne sont pas pris en compte dans ce présent rapport.

1) Région de Mopti

Cinq (5) catégories de droits ont été violées dans la Région de Mopti courant le mois sous revue, soit 120 incidents de protection, ce qui constitue une hausse de huit (8) cas comparativement au mois de mars. Les



atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique arrivent en tête avec 48% du nombre total des violations enregistrées dans la région. Elles sont suivies des atteintes au droit à la vie avec 31% des cas. Les autres 21% sont constitués d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (11%), d'atteintes au droit à la propriété (8%) et de VBG (2%).

30% à l'encontre des personnes déplacées internes.

Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 70% des incidents à l'encontre de la communauté hôte (résidents) et

17 femmes et 26 enfants (14 garçons et 12 filles) ont été touchés par les violations de droits humains ce mois, soit 36% des incidents de la région. Les violations de droits subies par cette population ont été les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (15 femmes, 12 garçons et 9 filles), les atteintes au droit à la vie (2 femmes, 2 garçons et 1 fille) et les VBG (2 filles).

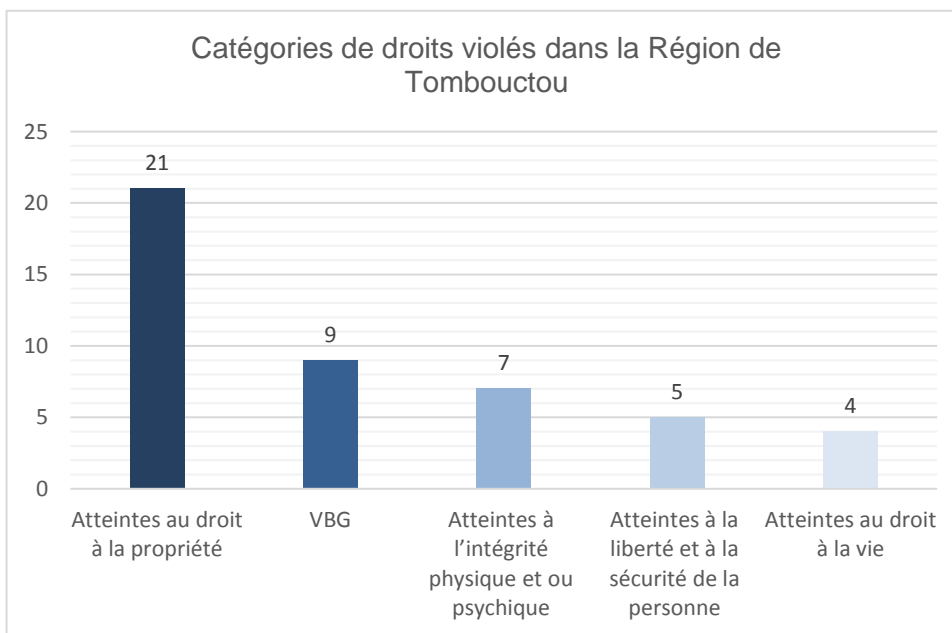
Les présumés auteurs des violations de droits humains sont constitués à 53% de personnes armées non identifiées, 35% de personnes non identifiées appartenant à un groupe terroriste et 5% de civils. Les autres 7% sont l'œuvre des Forces Armées Maliennes (FAMAs, 2,5%), d'individus (2,5%), du GATIA, de la Gendarmerie Nationale et de l'ASS (Alliance pour le Salut au Sahel, 2%).

La Région de Mopti continue de collecter le plus grand nombre de violations de droits humains, ce qui s'explique par la situation qui prévaut (conflit intercommunautaire, activisme des groupes djihadistes, etc.).

Les types de violations rapportés en nombre important dans la région (atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, atteintes au droit à la vie et atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne) témoignent de la dégradation de l'environnement sécuritaire et des violences à l'endroit des populations civiles, dont les femmes et les enfants.

2) Région de Tombouctou

Cinq (5) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 46 incidents de protection, ce qui constitue une hausse de trois (3) cas par rapport au mois de mars. Il s'agit des atteintes au droit à la propriété (45,5%), des VBG (19,5%) et des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (15%). Les 20% autres sont constitués d'atteintes à la liberté et la sécurité de la personne (11%) et d'atteintes au droit la vie (9%).



Le profil des victimes fait état de 89% des violations à l'encontre de la communauté hôte. Les 11% restants ont touché les PDI retournées (8,5%) et les rapatriés spontanés (2,5%).

5 femmes et 5 enfants (1 garçon et 4 filles) ont été touchés par ces violations, soit 22% des violations de la région. Leurs droits violés ont

été les VBG (5 femmes et 4 filles) et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (un garçon).

Les présumés auteurs des violations des droits humains sont constitués à 75% de personnes armées non identifiées, 18% d'individus et 7% de civils.

Tout comme les mois précédents, la problématique du banditisme demeure dans la région. Ceci explique la typologie des violations couramment collectées par les moniteurs de protection (atteintes au droit à la propriété). Outre le banditisme, l'activisme des groupes terroristes a aussi occasionné des violations de droits humains dont les atteintes à la liberté et à la sécurité et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique.

3) Région de Gao

Quatre (4) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 37 incidents de protection (ce qui constitue une hausse de 11 cas par rapport à mars). Elles sont constituées d'atteintes au droit à la propriété (68%), d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (16%), d'atteintes au droit à vie (8%) et de VBG (8%).

Le profil des victimes fait état de 72% des violations à l'encontre de la communauté hôte, 25% des PDI et 3% des rapatriés.

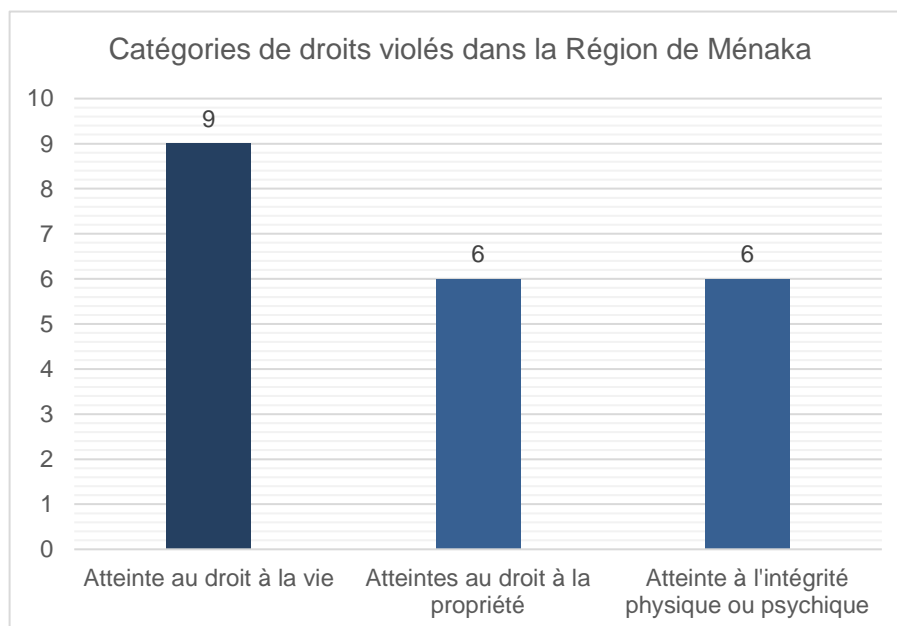
3 femmes et 1 garçon ont été atteints par des violations de droits dans la région. Il s'agit des VBG (2 femmes), des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (une femme) et des atteintes au droit à la vie (un garçon).

Les présumés auteurs des violations de droits humains sont constitués à 62% de personnes armées non identifiées et 24% d'individus. Les 14% autres sont l'œuvre du GATIA (6%), de la CMFPR (Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de la Résistance), de la CPA (Convention du Peuple de l'Azawad) et de civils (8%).

L'essor du banditisme dans la Région de Gao, comme mentionné dans le rapport précédent, explique la nature des violations de droits humains rapportés en nombre élevé (atteintes au droit à la propriété), tout comme à Tombouctou. Cette situation fragilise d'avantage les populations civiles et nécessite une attention particulière de la part des autorités administratives pour une meilleure sécurisation des populations civiles dans la région.

4) Région de Ménaka

Trois (3) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 21 incidents de protection, ce qui constitue une hausse de 9 cas par rapport à mars. Elles sont constituées d'atteintes au droit à vie (43%), d'atteintes au droit à la propriété (28,5%) et d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (28,5%).



Le profil des victimes fait état de 100% des violations à l'encontre de la communauté hôte.

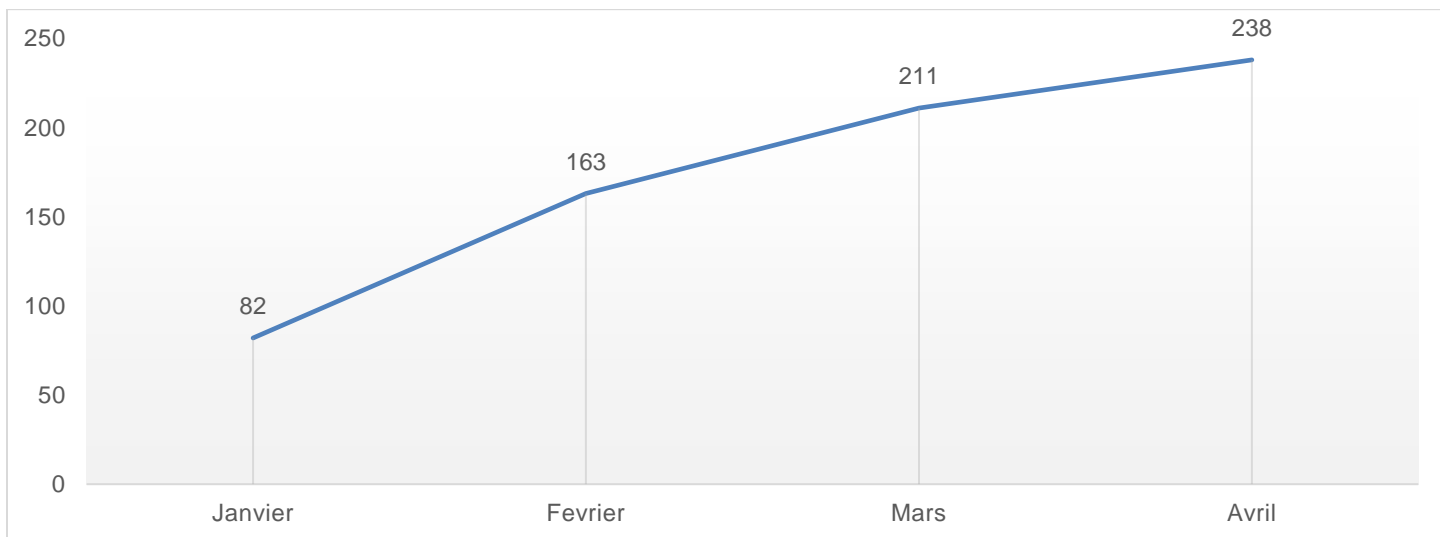
Les présumés auteurs des violations de droits humains sont constitués à 92% de personnes armées non identifiées et 8% d'individus.

Il est important de noter que la faible présence des moniteurs de protection dans la Région de Ménaka ne permet pas la collecte d'un nombre important d'incidents de protection (tout comme à Kidal et à Ségou). Toutefois, au regard

de ce qui est décrit dans l'aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection, notamment les affrontements entre groupes armés, il est clair que les populations civiles sont touchées par la situation. Les quelques cas

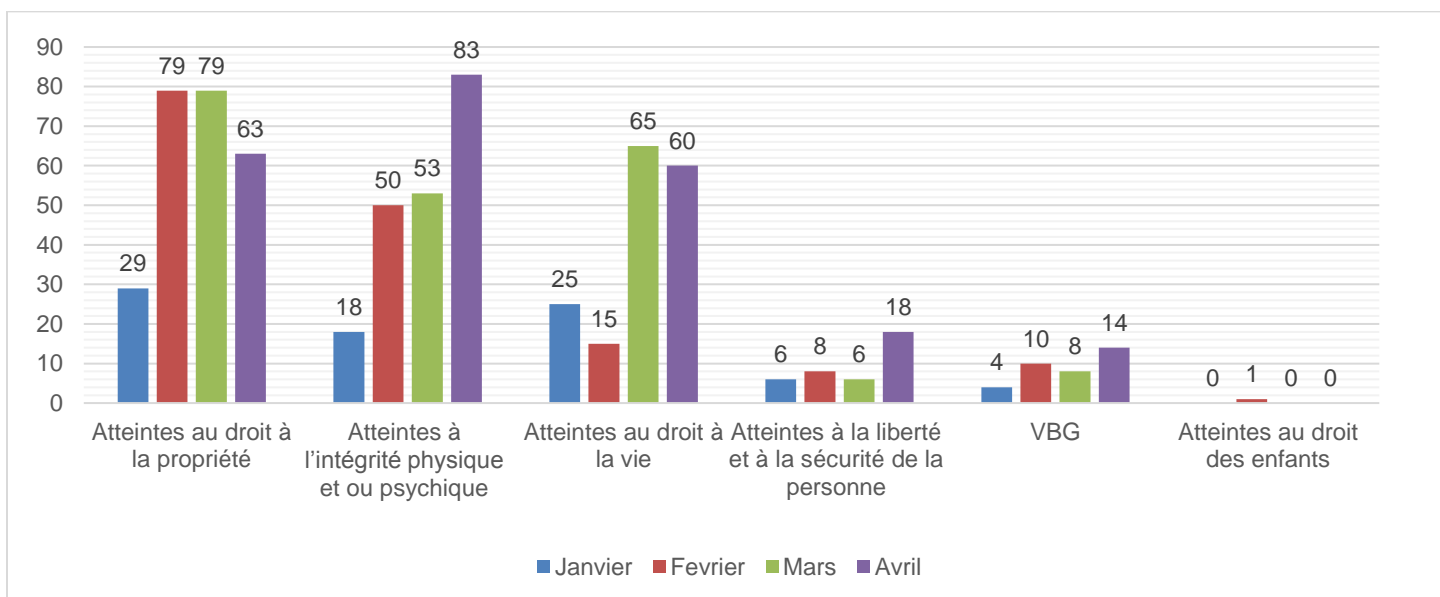
d'atteintes au droit à la vie collectés le démontrent. Notons que le banditisme est également développé dans la région, touchant même le chef-lieu de région.

III. Tendances des incidents de protection de janvier à avril 2019



De ce graphique, on remarque que tout comme le mois précédent, le mois d'avril 2019 a vu une augmentation du nombre d'incidents de protection, bien que le nombre de moniteurs déployés sur le terrain soit désormais stable depuis le début du mois de mars. Cela s'explique par la situation qui prévaut dans la Région de Mopti (conflit entre communautés peul et dogon et activisme des groupes radicaux) et par le développement du banditisme dans les autres régions. Une augmentation du nombre de cas a été constatée dans toutes les régions, excepté à Kidal où une diminution est constatée. Toutefois, il faut noter que le dispositif de collecte des incidents de protection est très limité à Kidal.

IV. Comparaison des typologies d'incidents (janvier à avril 2019)



Du graphique ci-dessus, on constate que les cas d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ont été les plus rapportés courant avril, avec 35% du nombre total des cas. Cela s'explique du fait que dans la Région de Mopti, beaucoup de cas liés à des blessures par balles ou liés aux EEI ont été rapportés (70%). En outre, les

braquages dans le cadre du banditisme sont très souvent accompagnés de coups et blessures pour contraindre les victimes à obtempérer.

V. Activités de sensibilisation

111 séances de sensibilisation ont été réalisées ce mois dans les Régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal, dont 55 sur les VBG, 52 sur la cohésion sociale et 4 sur les droits humains. Elles sont ciblées en fonction des besoins identifiés dans les communes et adaptées au public visé.

40 séances ont été faites dans la Région de Gao, 31 dans la Région de Tombouctou, 18 à Ménaka, 13 à Mopti et 9 à Kidal. 1618 personnes ont été atteintes par ces sensibilisations, dont 880 hommes et 738 femmes.

Les thèmes des séances de sensibilisation ont porté sur la cohésion sociale (752 personnes), les VBG (801 personnes) et les droits humains (65 personnes).

VI. Références

14 victimes de violations de droits humains (dont une survivante de viol) ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge.

Régions	Nombre de victimes	Acteurs sollicités pour la prise en charge	Réponses sollicitées	Statut
Gao	1 victime de viol	CICR	Assistance médicale	Prise en charge effective
	10 victimes de vol	Gendarmerie	Assistance juridique	Prise en charge effective
	2 victimes d'extorsion	Police	Assistance juridique	Prise en charge effective
	1 victime de coups et blessures	Hôpital de Gao	Assistance médicale	Prise en charge effective

VII. Recommandations

Recommandations	Acteurs concernés
Apporter une assistance en vivres, abris et eau potable aux nouveaux PDIs identifiées dans les régions Mopti et de Tombouctou.	Etat, acteurs humanitaires, acteurs RRM
Assister les nouveaux rapatriés arrivés dans les communes de Gargando (Goundam) et de Léré (Niafouké).	Etat et HCR
Continuer les activités de sensibilisation pour la cohésion sociale et sur les droits humains.	Etat et acteurs dans le domaine (Search for Common Ground, OXFAM, AMSS, ...)
Poursuivre la mise en œuvre d'activités de relance économique à l'endroit des jeunes et des femmes.	Organisations œuvrant dans le domaine (PNUD, OIM, OXFAM, AEN, Secours Islamique, ...)
Continuer la formation des leaders religieux pour la prévention du radicalisme.	Organisations œuvrant dans le domaine (Mercy Corps, Accès)
Poursuivre la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre ainsi que des engins explosifs improvisés.	Etat et partenaires (MINUSMA, Barkhane); GT LHAM (UNMAS et partenaires)

Continuer la sensibilisation/éducation des populations sur les risques liés aux REG et EEI principalement dans la région de Mopti.	GT LHAM (UNMAS, MAG, DCA, HI, AJDM, ...)
Poursuivre les actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires MINUSMA (droits de l'homme)
Poursuivre la sensibilisation des groupes radicaux et d'autodéfense au respect des textes de droit en matière de conflit et à la protection des femmes et des enfants.	Acteurs dans le domaine (Geneva Call, Diakonia, ...)
Poursuivre la formation des Forces Armées Maliennes (FAMAs) au respect des droits humains.	Etat et ses partenaires (MINUSMA / HCDH)
Continuer avec le renforcement de la présence des FAMAs dans tous les cercles de la région de Mopti et continuer avec le désarmement des groupes d'autodéfenses dans ladite Région.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)
Poursuivre les escortes militaires pour les populations civiles en déplacement sur les axes routiers dans les régions du nord et du centre.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)

VIII. Conclusion

Au regard de la situation sécuritaire dans les régions du nord et du centre décrite sommairement dans l'introduction, la problématique de la protection des populations civiles est toujours complexe, principalement dans la Région de Mopti où la situation peine à connaître une accalmie. En effet, le conflit intercommunautaire entre peulh et dogon perdure avec des attaques de part et d'autre se traduisant par des multiples violations de droits humains (coups et blessures, meurtres/assassinats, enlèvements). A cela, et fortement lié à cette problématique, s'ajoute le développement du radicalisme dans la région avec comme conséquence les mêmes violations de droits humains.

Dans les régions du nord, le banditisme continue son essor et désormais les centres urbains ne sont pas épargnés par les extorsions et les vols. Sur les axes routiers, les risques sont énormes et les attaques ne se limitent plus aux axes secondaires mais aussi aux routes nationales (axe Gossi-Hombori). Ceci limite fortement les mouvements de population, notamment lors des foires, engendrant des difficultés économiques et une possibilité d'inflation des prix. Ces dernières augmentent à leur tour le mécontentement populaire et les risques d'effritement du tissu social. La manifestation tenue à Ménaka en est un bon signal, à suivre avec attention.

Cette situation implique une plus grande attention de l'Etat et de ses partenaires pour une meilleure sécurisation des populations civiles au travers la mise en œuvre des recommandations ci-dessus dans les meilleurs délais. Néanmoins, le banditisme impacte fortement l'accès humanitaire, limitant les possibilités d'accès.

IX. Annexes

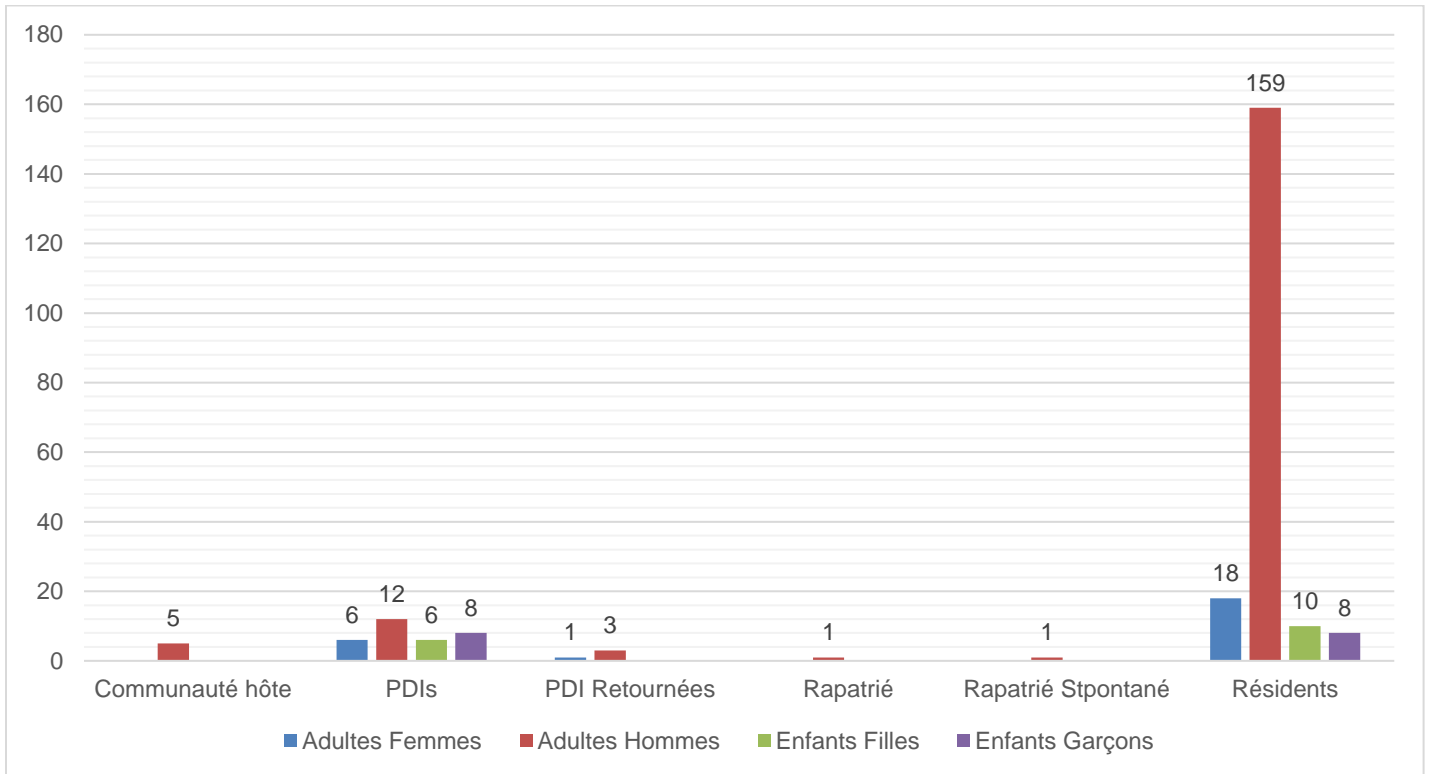
Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Régions	Cercles	Communes	Categories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total		
					F	H	F	G			
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		3			3		
		Bara	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		3			3		
		Bourra	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
				Incendie volontaire		1			1		
		Ouattagouna	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1		
				Atteintes au droit à la vie	Homicide/meurtre		1			1	
		Talataye	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
				Autres formes de VBG	Agression sexuelle	1	1			2	
		Ansongo Total					1	12			12
		Bourem	Bourem	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1			1
	Taboye		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1			1	
	Bourem Total						2			2	
	Gao	Anchawadi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		4				4	
				Vol		1			1		
		Gabero	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1	
				Vol		1			1		
		Gao	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire		2				2	
				Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
		Gounzoureye	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1	
				Incendie volontaire		1			1		
				Vol		2			2		
		N tilit	Atteintes au droit à la vie	Meurtre					1		1
				Autres formes de VBG	Agression sexuelle	1					1
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	2				3
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1				1
		Gao Total			Incendie volontaire		1				1
					Vol		1			1	
							2			1	
	Gao Total					3	33		1	37	
	Kidal	Anefis	Anefis	Atteintes à la sécurité et à la liberté de la personne	Enlèvement		1			1	
		Anefis Total					1			1	
		Kidal	Kidal	Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	blessure EEI		1			1	
		Kidal Total						1		1	
		Tessalit	Tessalit	Atteinte au droit de la propriété	Braquage		1			1	
		Tessalit Total						1		1	
	Kidal Total						3			3	
	Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes au droit à la propriété	Vol		3			3	
Extorsion						1			1		
Atteinte au droit à la vie				Homicide/meurtre		7			7		
Atteinte à l'intégrité physique ou psychique				blessure EEI		6			6		
Anderboukane		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1			
Inekar		Atteinte au droit de la propriété	Vol de moto		1				1		
			Atteinte au droit à la vie	Assassinat		1			1		
Tidermene		Atteinte au droit à la vie	Assassinat		1				1		
Tidermene Total						1			1		
Ménaka Total						21			21		
Ménaka Total						21			21		
Mopti	Bandiagara	Bandiagara	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1		

Bandiagara Total				14	1			1	
Bankass	Bankass	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	14	3	9	11	37	
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat	1				1	
			Meurtre	1	2	1	2	6	
	Baye	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
	Dimbal Habbe	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
	Segue	Atteintes au droit à la vie	Meurtre		2			2	
Bankass Total				16	9	10	13	48	
Douentza	Haire	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Atteinte à la sécurité et à la liberté de la personne	Enlèvement		4			4
	Dallah	Atteinte au droit à la vie	Mort due EEI		4			4	
		Hombori	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
Douentza Total					14			14	
Koro	Dioungani	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	3			4	
		Atteinte au droit à la vie	Mort due EEI	0	3	0	0	3	
	Koro	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures				1	1	
	Madougou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2	
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Atteinte au droit à la vie	Homicide/Mort EEI		7			7
	Bamba	Atteinte au droit à la vie	Assassinat		4			4	
		Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Blessure par balle		1			1	
	Diankabou	Atteinte au droit de la propriété	Extorsion		4			4	
	Bondo	Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Blessure par balle		3			3	
Barapiléri	Atteinte au droit à la vie	Assassinat		1			1		
Koro Total				1	29		1	31	
Mopti	Konna	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2	
	Socoura	Atteinte à la sécurité et à la liberté de la personne	Enlèvement		1			1	
		VGB selon le code pénal malien	Mariage précoce			1		1	
	Sio	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
Mopti Total					5	1		6	
Tenenkoun	Tenenkoun	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		2			2	
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
			Violence sexuelle liée au conflit	Viol			1		1
	Kareri	Atteintes au droit à la vie	Mort EEI		2			2	
		Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Blessure EEI		4			4	
	Toguere Coumbe	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		5			5		
Tenenkoun Total					16	1		17	
Youwarou	Deboye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		2			2	
	Youwarou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1	
	Youwarou Total				1			1	
Youwarou Total					3			3	
Mopti Total				17	77	12	14	120	
Ségou	Macina	Souley	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Blessure due EEI		2		2	
		Atteintes au droit à la Vie	Mort EEI		1			1	
	Monipébougou	Atteinte au droit à la vie	Assassinat		2			2	
		Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Blessure par balle		2			2	
	Macina Total					7			7
Niono	Nampala	Atteinte au droit à la vie	Assassinat		2			2	
	Dogofry	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		2			2	
Niono Total					4			4	

Ségou Total					11			11	
Tombouctou	Diré	Garbakoira	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1			1	
		Dangha	VGB selon le code pénal malien	Mariage précoce		1		1	
			Atteinte au droit de la propriété	Extorsion	1			1	
		Kirchamba	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1		1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1				1
	Diré Total				3	1	1	5	
	Goundam	Doukouria	Atteintes au droit à la vie	Meurtre	1			1	
		Douékiré	Atteintes au droit à la Vie	Homicide/meurtre	1			1	
			VGB selon le code pénal malien	viol		1		1	
		Gargando	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	3			3	
		Goundam	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	3			3	
	Tele		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Vol	1			1	
				Prise d'otage	3			3	
	Goundam Total				12	1		13	
	Gourma-Rharous	Gossi		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1		1	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1		1	
				Atteintes au droit à la vie	Assassinat	1		1	
		Haribomo		Atteintes au droit à la propriété	Vol	1			1
					Séréré	VGB selon le code pénal malien	Viol	3	2
		Bambara maoudé		Atteinte au droit de la propriété	Extorsion	1			1
					Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Extorsion	2		2
		Ouinerden		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	2			2
					Coups et blessures	1			1
	Gourma-Rharous Total				3	10	2	15	
	Niafouké	Dianke		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1		1	
				Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1		1	
	Niafouké Total				2			2	
Tombouctou	Alafia		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	3		3		
				Vol	1		1		
	Ber		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement	1		1		
	Salam		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement	1		1		
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1		1	
	Tombouctou			Autres formes de VBG	Discrimination sociale et économique	1		1	
				VGB selon le code pénal malien	Mariage forcé	1		1	
				Atteinte au droit à la vie	Assassinat	1		1	
				Atteinte à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessure	1		1	
Tombouctou Total				2	2		4		
Tombouctou Total				2	9		11		
Tombouctou Total				5	36	4	1	46	
Grand Total				25	181	16	16	238	

Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

